



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 06 Décembre 2022.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mme Virginie Vialade, Mr Christian Capelli, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarisse, Mme Catherine Schweitzer, Mr Patrick Delfosse, Mme Christelle Cheron

Absentes Excusées : Mme Cécile Artigarrede, Mme Nathalie Dannfald

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 20H00

1. Délibération sur Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie

Le conseil municipal doit se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts du SDE.

Monsieur le maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les 4 modifications de statuts :

- Les infrastructures de recharge de véhicules électriques (cette compétence devient une compétence obligatoire).
- La production d'énergie renouvelable. (cette compétence devient une compétence optionnelle).
- Les feux tricolores (cette action devient une compétence optionnelle).
- Prestation en faveur des personnes morales extérieures (cette activité est inscrite dans les statuts sous réserve qu'elle reste accessoire et marginale de l'activité du SDE65 pour ces membres).

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

[Tapez un texte]



2. Lauréat fond d'appui pour des territoires innovants et seniors

Mme Catherine Schweitzer et Mr le Maire ont répondu à un appel à projet pour améliorer la qualité de vie des seniors.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés a retenu notre candidature au travers d'un fond d'appui pour les territoires innovants seniors. Le conseil municipal est très heureux d'être lauréat. Le conseil municipal propose la mise en place d'un « conseil des aînés » sur la commune. Cette réunion se tiendra en présence de 3 conseillers municipaux et de 8 seniors qui se seront portés volontaires. La commune fait donc appel aux candidatures pour les résidents lafitolais ayant plus de 65 ans. Ils peuvent se présenter à la mairie pour leur inscription. L'objectif de ce conseil des Aînés sera de créer un temps d'échange, de créer un sentiment d'appartenance au territoire, d'éviter l'isolement, de continuer à porter des réflexions au travers de la mise en place de projets concrets, de transmettre le savoir et l'histoire de la vie du village.

Afin d'accueillir sereinement ce nouveau conseil, des travaux de remise en conformité de l'insonorisation de la salle actuelle du conseil, des achats de mobilier et de matériel informatique sont nécessaires pour un coût total de 14 350€ /HT. Une subvention de 80% soit 11 488 € /HT a été accordée par le RFVAA.

Mr le Maire demande au conseil son autorisation pour signer cette convention qui lance ce projet. L'objectif est d'effectuer un 1^{er} conseil des aînés lors du second semestre 2023.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

3. Délibération sur les tarifs des loyers communaux

Le conseil doit délibérer pour le montant des loyers communaux pour l'année 2023.

Loyers : Corine Casties : 408,96€ par mois
Anne Roucaries : 400 € par mois
Edouard Delail : 460 € par mois
Geneviève Thomas : 480 € par mois.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

[Tapez un texte]



4. Validation devis travaux de nettoyage fossé communal et de travaux de toiture à l'école

Mr Jean Luc Posterle, adjoint au maire, a proposé un devis d'un montant 1800 €/HT pour une prestation d'élagage, de broyage et de curage sur un cours d'eau en amont de l'Adour de la propriété de chez Mr Cours et jusqu'à la propriété de Mr Lagnoux. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Morguado et ont l'intérêt de limiter le niveau de l'Adour au niveau du pont.

Mme Nathalie Dannfald, adjointe au maire, a proposé un devis d'entretien pour la couverture de l'école. En effet, des travaux d'étanchéité doivent être réalisés suite à des infiltrations d'eau dans le couloir de l'école par grand vent. Ces travaux d'un montant de 3190,00 €/HT seront réalisés pendant les vacances scolaires de Février 2023 par l'entreprise Amarré.

Le conseil municipal a validé ces devis :

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

5. Délibération avenant contrat secrétaire de mairie.

Mr le maire propose que la secrétaire de mairie actuelle, Nathalie Miqueu puisse bénéficier de 2 heures supplémentaires hebdomadaires à partir du 1^{er} janvier 2023. Son contrat passera à 16h par semaine et sera équivalent au temps de travail de l'ancienne secrétaire. Mr le maire rappelle qu'en 2022 une période de doublement des postes en raison du départ à la retraite de Mme Christine Guerrero a eu lieu sur 2 mois occasionnant un surcoût à la commune, nécessitant la limitation à 14h du contrat de travail à Mme Nathalie Miqueu sur l'année 2022.

Pour continuer à offrir un service de qualité aux habitants, Mr le maire propose de revenir de façon pérenne aux 16h hebdomadaires pour l'année 2023.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

[Tapez un texte]



6. Actualités communales :

- Le logement communal de la poste sera libre et donc à louer à partir du 15 Février 2023.
- Michel Lebrun sera en formation obligatoire « Habilitation électrique » le 8 et 09 Décembre 2023 pour un coût de 329 €/HT.
- 48 aînés se sont inscrits pour le repas offert par la municipalité pour le Samedi 17 Décembre à 12h. Nous les remercions par avance de leur participation.
- Vœux du maire à la salle des fêtes le Samedi 14 Janvier à 19h.
- Le Plan Communal de Sauvegarde élaboré par Mme Schweitzer, Mme Dannfald et Mr le Maire a été validé par la préfecture. Une communication plus détaillée sur ce contenu sera réalisée dans le prochain écho lafitolais.
- La commune a reçu une aide financière sous la forme d'amende de police pour un montant de 1770,75€ concernant des travaux de sécurisation sur la commune. Ces travaux seront réalisés sur le 1^{er} semestre 2023. Les travaux sont essentiellement des marquages au sol manquant sur les routes communales.

7. Questions diverses

Fin de séance : 21h50

[Tapez un texte]

